

Syndicat National des **Personnels de l'Éducation et du Social**
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com



Séjour de la filière sociale et éducative
Complément de traitement indiciaire
(CTI)

Rappelons d'abord que si cette revalorisation est aujourd'hui d'actualité, c'est suite aux nombreuses mobilisations, grèves et luttes menées par des collectifs et des intersyndicales de la santé, puis du travail social dans lesquels le SNPES PJJ FSU a pris toute sa part. Sans ces actions, rien n'aurait été possible. Et le combat continue.

Rien n'est encore acté.

Le 18 février, lors de la conférence des métiers, le premier ministre a enfin confirmé le dernier volet salarial du Séjour de la santé concernant la filière sociale et éducative.

Le 22 février, lors d'un Comité technique central portant sur la réserve nationale de la PJJ, le SNPES/PJJ/FSU, avec la CGT/PJJ, la CFDT/PJJ et le SPJJ/UNSA ont collectivement refusé de siéger à cette instance pour réclamer un temps de travail sur cette annonce du premier ministre. Le refus acharné et décomplexé de communiquer plus avant sur ce dossier de la part directrice de la PJJ a renforcé notre détermination collective. Dans un climat de tension et de nervosité incompréhensible, l'échange n'a pu s'avérer constructif et s'est finalement conclu par une improbable affirmation de la directrice de la PJJ laissant entendre que les professionnel.les de la PJJ seraient évidemment concernés par ces dispositions...

Depuis lors, la DPJJ n'a pas jugé utile de communiquer avec les organisations syndicales.

Dans un contexte économique particulièrement anxiogène, nous ne pouvons que déplorer cette absence de communication laissant par ailleurs libre cours à toutes sortes de spéculations, affabulations et interprétations auxquelles nous avons refusé de participer pour ne pas rajouter de la confusion à la confusion ... Trouble renforcée par la déclaration quelque peu péremptoire de la directrice de la PJJ qui omettait de préciser qu'au moment du CTC, les arbitrages interministériels risquaient sans doute de laisser beaucoup de personnels sur le seuil des revalorisations salariales.

Ce qui ne fait que raviver la colère face aux injustices et inégalités de traitement.

Le 6 avril, confrontés à une mise à l'écart des organisations syndicales, nous avons à nouveau interpellé la DPJJ, par l'intermédiaire de la DRH, lors de la CAP des CSE du matin et durant notre audience mobilité de l'après-midi. Pour seule réponse, la DPJJ nous a informé d'un projet de décret qui serait en voie de finalisation, mais sans plus d'informations sur le périmètre, les personnels concernés et encore moins sur les échéances et le cadre défini (prime ou complément indiciaire). Les nouvelles de la Fonction publique territoriale n'augurent cependant rien de très encourageant en matière de cadre.

Le 7 avril, suite à notre boycott, nous avons à nouveau interpellé la directrice de la PJJ. Pour seule réponse, nous apprenons encore une fois, avec parcimonie évidemment, que les arbitrages n'étaient toujours pas actés. La bonne affaire. Mais qu'on se rassure, la DPJJ se bat pour les personnels. Mais pour qui, comment et sur quelles bases, cela restera un mystère.

Nous allons interpellier la Direction générale de la fonction publique avec la FSU pour qu'il n'y ait pas d'exclu.es du Ségur du travail social comme cela a déjà été le cas pour le Ségur de la santé.

Ces procédés sont l'illustration d'un gouvernement et d'un président qui n'aura eu que mépris pour les fonctionnaires et les personnels contractuels précarisés et plus largement pour les travailleurs.es précaires.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de s'emparer des mobilisations, dans le travail social, mais plus largement pour construire un rapport de forces qui mettra fin à cette politique du mépris.

Nous appelons toutes et tous à se saisir des rassemblements du 1^{er} mai, journée internationale de lutte des travailleuses et des travailleurs pour affirmer notre détermination dans la défense de nos droits.